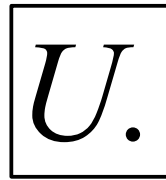


**La FSU de l'Oise vous invite à
un stage de formation syndicale**



**VENDREDI 5 MAI
DE 9h30 à 16h30
Salle des fêtes de
Voisinlieu, BEAUVAIS
163, rue de Paris**



**Sur le thème : « Les
politiques migratoires et
leurs conséquences sur la
scolarisation des jeunes »**

Avec la présence de Francis LECOMTE, membre du Bureau de Migreurop en tant que représentant de la FASTI et coprésident de l'AHSETI (ASTI du Havre) et membre des RESF Le Havre Et de Catherine PIECUCH et Dominique DAUCHOT, FSU Hauts de France

Déroulé de la journée :

- **Matin : Intervention de Francis LECOMTE** - Crise migratoire ou crise des politiques d'immigration? Europe forteresse ou accueil des migrant-e-s? impacts en France ?
- **Après-midi :** la situation des enfants et des jeunes scolarisés dans nos établissements et écoles (exemple de Calais et situation dans le département de l'Oise)

Pour participer au stage, il faut impérativement en faire la demande avant le 5 avril

Pour en faire la demande, il faut :

- reproduire de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre l'imprimé n°5 d'autorisation d'absence pour raisons syndicales.
- s'inscrire auprès de la FSU : fsu60@fsu.fr - 06 28 13 29 74 - 09 52 91 01 06

Rappels :

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée. En cas de refus, nous contacter à la section ;
- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

LETTRÉ TYPE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

(demande individuelle à reproduire à la main et à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM - Prénom
Grade et fonction
Établissement ou école

à - Madame le Recteur S/C du chef de service (2nd degré)
- Monsieur l'inspecteur d'académie S/C de l'IEN (1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 5 mai 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Beauvais.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur (ou Madame/Monsieur la/le inspectrice-teur d'académie) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.